

SÉANCE DU 28 MARS 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150 792.73	237 442.01
Investissement	84 294.67	346 862.48
Report N-1 Investissement	232 147.46	0
Report N-1 Fonctionnement	0	91 566.63
Reste à réaliser Investissement à reporter N+1	4 100.00	0
Résultat cumulé Investissement	320 542.13	346 862.48
Résultat cumulé Fonctionnement	150 792.73	329 008.64
TOTAL CUMULE	471 334.86	675 871.12

COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

ATTENTION : ce résultat a été modifié lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2021,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

<i>Reports</i>	
Pour rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure	232 147.46
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	91 566.63
<i>Soldes d'exécution</i>	
Excédent - 001 de la section d'investissement	262 567.81
Excédent - 002 de la section de fonctionnement	102 726.28
Restes à réaliser	4 100.00
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0.00
<i>Compte 1068</i>	
Excédent de fonctionnement capitalisé R1068	0.00
<i>Ligne 002</i>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002	194 292.91

BUDGET 2022

Le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	431 299.91	431 299.91
INVESTISSEMENT	128 303.67	128 303.677

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2022 comme suit :

- **Taxe Foncière (bâti) :** **35.03 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) :** **11.51 %**

Ce qui représente les mêmes taux qu'en 2021.

PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE REIMS SUR LES TERRES AGRICOLES DE LA MARNE

Madame le Maire rappelle au Conseil le courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires. Une enquête publique concernant un nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims sur les terres agricoles de la Marne, présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims, s'est déroulée du 01 février au 3 mars 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 1 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, donne un **avis défavorable** sur ce nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims et décide de transmettre des observations suivantes :

Au titre des différentes nuisances déjà subies sur nos territoires avec la présence à proximité d'infrastructures de transport et de traitement des déchets, du fait que les habitants n'ont plus le droit d'épandre leurs boues de fosses toutes eaux, nous ne considérons pas acceptables d'accueillir les boues de Reims alors même que nous ne sommes pas dans la même agglomération.

AIDE EXCEPTIONNELLE

Mme le Maire rappelle qu'un incendie a eu lieu dans la commune et propose d'aider financièrement l'administré qui a perdu sa maison.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser une aide exceptionnelle de 1 000 € au propriétaire de la maison.

AIDE D'URGENCE UKRAINE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une aide d'urgence de 500 € à FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour l'Action UKRAINE – Soutien aux victimes du conflit.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE

Les devis ont été établis par DESGROUAS ÉLECTRICITÉ et HAEZEBROUCK. Les devis concernaient le changement de 3 lampadaires et du phare à l'entrée de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide de faire le changement uniquement du phare détecteur à l'entrée de la salle des fêtes. Le devis de l'entreprise HAEZEBROUCK est de 338.57 € HT, un devis uniquement pour cette prestation sera demandé à l'entreprise DESGROUAS Électricité.

JARDIN DU SOUVENIR

Mme le Maire a visité des différents cimetières afin de voir les différents types du jardin de souvenir. Elle montre deux photos et un catalogue pour permettre aux conseillers d'avoir une idée sur les possibilités dans ce domaine. Les devis seront demandés prochainement.

TRAVAUX DU CONDUIT DE LA CHEMINÉE DU LOGEMENT DE LA POSTE

Le poêle à bois ou à granulés doit se trouver dans la même pièce que le chauffage à fuel actuel. Or la chaudière se trouve dans le garage. L'appartement communal est froid. Il est décidé de faire venir un chauffagiste afin de vérifier s'il y a un problème de circuit ou autre, avant d'envisager d'autres solutions ou travaux.

AUTOLAVEUSE

L'autolaveuse est en panne. L'origine de la panne est inconnue. Un conseiller propose que l'employé communal regarde avant de contacter un réparateur.

ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE DES CANIVEAUX

La réparation de l'équipement de nettoyage des caniveaux coûte 1 200 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas investir dans cet outil.

ADRESSAGE : CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE TRAVAIL, DÉTERMINATION DES LIEUX À NUMÉROTÉ

Mme le Maire propose de constituer des équipes de travail. Il est également nécessaire de définir les lieux à numéroté, tels que le cimetière ou la salle des fêtes, par exemple.

BALISE DE PRIORITÉ CHEMIN DE REIMS

L'Association Foncière a demandé un panneau de céder le passage au passage à niveau. Le Conseil Municipal donne son accord.

ORGANISATION DE LA FÊTE DE PÂQUES

2 conseillers prennent en charge l'organisation de cet évènement.

QUESTIONS DIVERSES

PASSAGE PIÉTON

Un rendez-vous est pris avec les représentants de Châlons Agglo le 29 mars 2022 à 9 heures.

FÊTE DE LA NATURE

Un conseiller propose de faire un évènement nettoyage avec un repas à la fin de la journée. La date peut être fixée un samedi après-midi, le 21 mai. Une proposition sera faite à la commune de Dampierre

ÉCOLE

La prochaine commission a lieu le vendredi 1 avril. La fusion avec l'école de St Étienne n'est pas à l'ordre du jour.

RÉSEAU D'EAU PLUVIALE

Le diagnostic a été fait par le service eaux pluviales de Châlons Agglo. Le chiffrage n'est pas encore proposé.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés est organisé par la commune de Saint-Hilaire-au-Temple le 22 mai.

TRAVAUX ROUTE DE LA VEUVE

Deux devis ont été reçus pour les accotements de la route de la Veuve. Châlons Agglo préconise de choisir le devis le moins cher. Le débarnage sera à la charge de la commune. Une couche d'entretien de la route sera à la charge de Châlons Agglo.

RÉUNION COMMISSION EAU DE CHÂLONS AGGLO

Une réunion est prévue le 31 mars à la salle des fêtes.

SALLE DES FÊTES

L'eau chaude ne suffit pas pour tout le week-end. Il sera peut-être nécessaire de prévoir un nouveau chauffe-eau.

Des fourmis sont présentes dans la cuisine et le long du bar.

Une fuite d'eau dans le local de ménage.

Des mouches sont à nettoyer dans la petite pièce au 1 étage.

INTERVILLAGES

Les jeux Intervillages auront lieu le samedi 2 juillet 2022.

Il est demandé le financement de la commune pour la commande des t-shirts pour l'équipe de la commune.